

Les représentant-e-s des personnels du Collège Louis Pasteur de Raon L'Etape

à Monsieur Gabriel ATTAL,
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75 007 PARIS

Envoi par voie hiérarchique :

- *sous-couvert de Mme BELLOUBET, Ministre de l'Education Nationale*
- *sous couvert de M. LAGANIER, Recteur de l'Académie Nancy-Metz*
- *sous couvert de Mme DAUTRESME, IA-DASEN des Vosges,*
- *sous couvert de M. SAGARD, Principal du Collège Louis Pasteur de Raon L'Étape*

Envoi par voie directe :

- *Copie à la Direction de l'Organisation Scolaire.*
- *Copie aux organisations syndicales*

Raon L'Etape, le 22 février 2024

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre,

Vous nous voyez contraint-e-s de vous solliciter pour évoquer la situation très dégradée dans laquelle nous devons organiser la rentrée scolaire 2024/25 au collège Louis Pasteur de Raon l'Etape. En effet, en plus d'organiser un tri social des élèves et d'accroître les inégalités, la mise en place des groupes de niveau en français et en mathématiques pour les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} ne s'accompagne même pas des moyens horaires nécessaires à leur mise en œuvre. Nous avons fait parvenir le 5 février dernier un courrier (en pièce jointe) à nos autorités de tutelle pour les alerter sur ce qui nous semble être une erreur manifeste quant à l'attribution des moyens nécessaires à notre collège pour fonctionner dans des conditions décentes.

Nous avons été reçus en audience par Mme DAUTRESME, IA-DASEN des Vosges, le lundi 19 février, lui avons expliqué notre situation, et rappelé qu'un courrier du Recteur de l'académie en date du 17 janvier, intitulé « Choc des savoirs au collège – Rentrée 2024 » et adressé à tous les chefs d'établissement, stipule bien que « chaque groupe supplémentaire qu'il convient de financer est valorisé à 4h30 », et que « les dotations communiquées en décembre prennent en compte ces différentes mesures ».

Mme DAUTRESME n'a pas remis en question nos calculs qui font état de la nécessité de créer 4 groupes supplémentaires mais a contredit le Recteur en affirmant qu'il n'y avait aucune erreur et que nous devons puiser les 16 heures nécessaires à la mise en place de cette réforme dans nos 45 heures d'autonomie induites par les 15 divisions attribuées à notre collège.

Une telle mesure remet donc en question l'autonomie des EPLE, mais aussi les pratiques pédagogiques disciplinaires puisque Mme l'IA-DASEN des Vosges, en guise d'argument, prétend qu'il est désormais inutile de mettre les élèves en groupes à effectifs réduits pour manipuler en sciences ou pour pratiquer une langue étrangère. Selon ses mots, ce n'est pas au collège que l'on forme des scientifiques.

Outre le fait que devoir prélever sur notre autonomie pour mettre en place la réforme contredit le Code de l'éducation, et donc la loi, il appert également que cela va à l'encontre de notre Constitution et de son préambule sur l'égalité. En effet, certains collèges, de par leur structure et la population qu'ils accueillent, n'ont pas besoin de groupes supplémentaires pour mettre en place la réforme, et d'autres collèges ont, quant à eux, obtenu une dotation spécifique permettant de financer ces groupes. Ces établissements vont donc pouvoir continuer à financer leurs projets et offrir à leurs élèves des conditions de travail propices aux apprentissages. Pour tous les autres collèges qui, comme le nôtre, ont reçu une dotation insuffisante, il faudra, pour financer les groupes supplémentaires induits par cette réforme, prélever sur l'autonomie de l'établissement, à tel point que certains doivent supprimer les dispositifs d'inclusion des élèves allophones et/ou en situation de handicap (UPE2A et ULIS) ou l'enseignement de certaines disciplines optionnelles, comme le latin. Cette inégalité est d'autant plus scandaleuse qu'elle pénalise le plus souvent des établissements qui doivent mettre en place davantage de groupes de niveau du fait des difficultés de leurs élèves et/ou d'effectifs plus élevés par division. Par effet mécanique et par manque de compensation, les inégalités entre collèges sont donc encore accentuées par cette réforme.

Par conséquent, en guise de protestation contre le tri social des élèves que cette réforme va engendrer dans notre établissement, nous porterons durant notre service un sac de tri sélectif noué autour du bras.

Enfin, sachez que si cette situation d'inégalité flagrante entre les collèges devait perdurer, vous nous verriez contraint·e·s, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, d'en référer au Conseil d'Etat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, en notre respect et notre dévouement pour un service public d'éducation de qualité garant d'un des piliers de notre constitution qu'est l'égalité des droits entre citoyen·ne·s.

Pour les personnels du collège, leurs représentant·e·s